

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

4 février 2013

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2013 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2013-02-0023

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Alain Boucher appuyé par Jean-Guy Raymond l'ouverture de la session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-02-0024

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Lucien Gendron d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2013-02-0025

#### **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 14 janvier 2013 à 20 heures**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 14 janvier 2013 à 20 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **4. FINANCES**

2013-02-0026

#### **4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Jean-Guy Raymond :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de janvier 2013 au montant de 15 253,86 \$ auxquels se rajoutent des factures rattachées à l'exercice 2012 pour un montant de 8907,87\$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de janvier 2013, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier .....	16992,75 \$
Responsable de voirie .....	5786,39 \$
Coordonnateur des services techniques.....	3578,23 \$

### **4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2013 au montant de 92 017,11\$ auxquels se rajoutent des factures rattachées à l'exercice 2012 pour un montant de 260\$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **6. SUIVI ET RAPPORT**

### **6.1 Rapport des employés**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

#### **Voirie :**

- Réception de stagiaire à la voirie
- Réparations camion 06 défectueux au niveau hydraulique (calibration en cours);
- modification au niveau de la grappe avant (quick attache)
- vérifications du camion 04 (sautage);
- Aide à Daniel Martel dans la réparation d'une pompe à la station de pompage dans la rue Jalbert.
- Installation d'un ponceau sur la rue Principale en parallèle à la rue Audet ainsi qu'élaboration d'un chemin sur ce terrain pour le forage d'un puits permettant d'alimenter le réseau Audet.
- Réparation mineure souffleuse de l'OTJ (au niveau de la traction), aucune dépense n'a été nécessaire.
- Gestion du personnel de voirie

### **Services techniques et urbanisme:**

- Dossier Audet (suivi)
- Dossier borne sèche Rue Garneau Sud (envoi MDDEP)
- Réparation poste de pompage Rue Jalbert
- Dossier terrain Mme Fortin et forage
- Urbanisme (schéma d'aménagement)

### **Administration :**

- Procédures comptables de fin d'année 2012
- Production des relevés 1 et T4
- Calcul des inventaires pour vérificateur comptable
- Déclaration annuelle CSST
- Saisie du budget 2013 au SESAMM
- Procédures de recouvrement via huissier
- Demande de subvention Ministère de la Culture (bibliothèque)
- Préparation du rôle de perception 2013
- Tenue de registre
- Transition entre ancien et nouvel agent de développement
- Conférence de presse député provincial
- Suivi dossier MDDEP d'exploitants de carrières sablières
- Gestion de personnel (voirie)
- Rencontre avec courtier d'assurance OLA pour changement d'assurance collective
- Rencontres MRC en urbanisme pour le nouveau schéma d'aménagement (1 rencontre de travail et une rencontre de présentation au conseil);
- Interventions diverses auprès des ministères (MTQ, MDDEP, MAMROT);
- Suivi du dossier Audet (forage, hydrogéologue);

### **Développement :**

Pas de rapport : transfert des dossiers à la nouvelle agente de développement : Myriam Rakotozafy.

### **Loisirs :**

#### **Comité de Loisirs**

- ✓ Réunion du comité;
- ✓ Rédaction de procès-verbaux;
- ✓ Publicité pour le patinage aux flambeaux;
- ✓ Inventaire des denrées alimentaires restantes d'autres activités;
- ✓ Recherche de soumissions pour l'achat éventuel de nouveaux buts de hockey;
- ✓ Suivi des commandites pour le tournoi de hockey;
- ✓ Demande de permis alimentaire pour le tournoi;
- ✓ Correction, impression et publication des affiches du tournoi dans Saint-Modeste et sur internet + billets ;
- ✓ Recherche d'activités pour la semaine relâche et préparation de l'affiche publicitaire;
- ✓ Production de la déclaration de revenu annuelle 2012 auprès de revenu Québec;
- ✓ Production de la déclaration de revenu annuelle 2012 auprès de revenu Canada;

#### **Autres**

- ✓ Rencontre avec DG pour un suivi sur le dossier de la patinoire;

- ✓ Élaboration d'une politique de remboursement pour le terrain de jeux;
- ✓ Contact auprès d'Avenir d'Enfant pour de l'information sur le financement;
- ✓ Recherche d'information sur le Fond d'Amélioration des Infrastructures Communautaires;
- ✓ Rencontre avec nouvelle agente de développement, plus spécifiquement pour parler du projet de la patinoire;
- ✓ Début du Mot-Destin

## **6.2 Rapport des conseillers**

Margot Perreault fait part des diverses réunions auxquelles elle a participé durant le dernier mois.

Yannick Bélanger fait rapport de la tenue du tournoi de hockey lors de la dernière fin de semaine.

Jean-Guy Raymond fait part des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le mois écoulé dont notamment la dernière rencontre du CA de la Régie Kamloop constatant la dissolution.

Alain Boucher fait état des rencontres auxquelles il a participé durant le mois écoulé.

## **6.3 Rapport du maire**

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

## **7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

2013-02-0027

### **7.1 Adhésion au programme Simb@**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale;

**ATTENDU QU'**une subvention équivalente à 50% du coût de ces acquisitions est disponible par le biais d'un programme d'aide financière mis sur pied pour les bibliothèques affiliées par le Ministère de la Culture et des Communications;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond:

- **QUE** la municipalité de Saint-Modeste adresse une demande de subvention dans le cadre du Programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale du matériel informatique requis pour le rafraichissement de ses équipements;
- **QUE** la municipalité de Saint-Modeste mandate Alain Vila, directeur général et secrétaire trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité tout document utile et nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le CRSBP;

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-02-0028

**7.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement °337**

**ATTENDU QUE** conformément à la Loi une procédure d'enregistrement portant sur le règlement N° 337 a été tenue le 24 janvier 2013, de 9 h 00 à 19 h 00;

**ATTENDU QUE** en vertu de l'article 555 de la L.E.R.M, le secrétaire-trésorier doit dresser un certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement concerné;

**ATTENDU QUE** en vertu dudit certificat, et conformément à l'article 554 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, ce conseil doit soit décider la tenue d'un scrutin référendaire, soit retirer le règlement N°337;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger :

**QUE** la municipalité de St-Modeste accuse réception du certificat, émis par Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, de la procédure d'enregistrement relative au règlement N°337 intitulé : «Règlement décrétant une dépense de 218 223 \$ et un emprunt de 218 223 \$ pour faire construire un abri à sel municipal».

**QUE** ce conseil décide de ne pas donner suite au règlement N°337.

Le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement N°337 est annexé au présent procès-verbal sous le numéro d'annexe **N°2013-02-01.1**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-02-0029

**7.3 Demande de formation – coordinateur des services techniques et personnel municipal concerné**

**ATTENDU QUE** le coordonateur des services techniques, Daniel Martel, demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de participer à la formation offerte par le Réseau Environnement sur l'économie d'eau potable dans les municipalités qui aura lieu le jeudi 21 février 2013 à l'Hôtel Sandman de Longueuil disponible en web diffusion sur un ordinateur de la municipalité. L'objectif de cette formation est de fournir les plus récentes informations et des outils de pointe sur la maîtrise des données, les mesures visant la réduction de la consommation d'eau potable, la réduction des pertes réelles et la recherche de fuites. Le coût de cette formation est de 100 \$ avant taxes pour la webdiffusion.

**ATTENDU QUE** ce type de formation s'inscrit dans le cadre des mesures du plan d'action adopté par la municipalité au titre de la Stratégie Québécoise d'Économie d'Eau potable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond :

- ◆ D'autoriser le coordonateur des services techniques, Daniel Martel, et d'autres membres du personnel municipal concernés à participer à la formation offerte par Réseau Environnement sur l'économie d'eau potable dans les municipalités.  
Tous les frais inhérents à cette formation seront assumés par la Municipalité (frais d'inscription seulement).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-02-0030

**7.4 Demande de servitude au Ministère des Ressources Naturelles pour implantation et utilisation borne sèche – Pépinière de Saint-Modeste**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit, dans le cadre du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC de Rivière-du-Loup implanter une borne sèche dans le secteur proche du périmètre urbain;

**ATTENDU** que le lac de la pépinière située sur le Rang 2 a été arrêté pour l'implantation de ladite borne sèche;

**ATTENDU QUE** la municipalité a mandaté la firme Actuel Conseil par sa résolution N°2012-11-0268 afin de prendre les relevés, mettre en plans, réaliser les estimés de travaux, surveiller les travaux, présenter et signer la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron :

- ◆ De demander à la pépinière de Saint-Modeste l'octroi d'une servitude de passage sur les terrains du Ministère des Ressources Naturelles, d'implantation et d'usage d'une borne sèche telle que présentée aux plans de la firme d'ingénieurs Actuel Conseil datés du 19 octobre 2012;

- ◆ De demander à la pépinière de Saint-Modeste la marche à suivre pour la délivrance de ladite servitude et les conditions éventuellement posées par cette dernière à l'octroi de la servitude susmentionnée;

- ◆ D'adresser une copie de la présente résolution à Monsieur Michel Rioux, directeur général de la Pépinière gouvernementale de Saint-Modeste;

- ◆ D'adresser une copie pour information de la présente résolution à M. Éric Bérubé, directeur du service incendie de la Ville de Rivière-du-Loup et à Sylvain Lafrance de la firme Actuel conseil inc;

Une copie des plans d'implantation de la borne sèche au plan d'eau de la pépinière est jointe en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante sous le N° d'annexe **2013-02-01.2**.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**7.5 Demande de maintien du financement au niveau actuel des programmes d'aménagement forestier de toute nature en 2013**

**CONSIDÉRANT** que l'activité forestière représente pour notre région l'un des plus importants leviers économiques et qu'elle constitue le seul outil de développement de plusieurs communautés rurales;

**CONSIDÉRANT** que l'industrie de l'aménagement forestier génère des centaines d'emplois au sein des organismes et entreprises au service des propriétaires forestiers;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'instar de l'ensemble des intervenants du secteur forestier, les propriétaires et travailleurs forestiers sont durement affectés par la crise forestière qui perdure;

**CONSIDÉRANT** que les conditions des travailleurs forestiers seront affectées par une diminution du nombre de semaines travaillées, conséquence d'éventuelles coupures;

**CONSIDÉRANT** que les nouvelles mesures de l'assurance-emploi qui sont entrées en vigueur vont resserrer encore davantage les critères d'admissibilité au programme;

**CONSIDÉRANT** que lors de la dernière campagne électorale, un futur gouvernement du parti québécois s'engageait à lancer un vaste chantier de travaux sylvicoles pour doubler la valeur de la production de cette ressource et qu'à cette fin, 35 millions de dollars de plus par année seraient investis au cours des quatre prochaines années;

**CONSIDÉRANT** que le budget du gouvernement du Québec prévoit des coupures importantes, notamment pour le Ministère des Ressources Naturelles;

**CONSIDÉRANT** que les enjeux liés à la viabilité des collectivités forestières et à l'avenir de l'industrie de l'aménagement forestier sont étroitement liés à un financement adéquat pour soutenir l'activité forestière;

**CONSIDÉRANT** que les budgets dédiés aux différents programmes n'ont jamais été indexés depuis leur création;

**CONSIDÉRANT** que les programmes concernés sont : le programme de mise en valeur des forêts privées, le programme de création d'emplois en forêt (PCEF), le programme d'investissement sylvicole (PIS), le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) et le programme de forêt publique financé par les crédits de droits de coupe;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a des volumes importants de travaux d'éclaircie commerciale à réaliser qui sont le fruit des investissements réalisés dans le passé;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE :**

- la municipalité de Saint-Modeste demande à la ministre des Ressources Naturelles du Québec, madame Martine Ouellet qu'elle maintienne, pour 2013, les budgets d'aménagement forestier de toute nature qui sont actuellement dédiés aux forêts privées et publiques du Bas-Saint-Laurent au niveau de ceux

- accordés en 2012;
- la ministre des Ressources Naturelles du Québec accorde un budget supplémentaire pour la réalisation du chantier d'éclaircie commerciale;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Copie de la présente résolution sera adressée à M. Viateur Gagnon, directeur général du Groupement Forestier et Agricole Taché.

2013-02-0032

**7.6 Embauche de l'adjoint à la voirie et aux infrastructures municipales**

**ATTENDU QUE** le conducteur de véhicules lourds et homme d'entretien d'hiver a démissionné le 29 janvier 2013;

**ATTENDU** que l'assistant de voirie est en arrêt maladie depuis le 30 novembre dernier et qu'il convient de pourvoir un poste permanent pour répondre aux nécessités du service de voirie de la municipalité;

**ATTENDU** que nous avons une banque de candidats disponibles pour pourvoir à son remplacement;

**ATTENDU** que parmi les candidats disponibles, le comité de voirie recommande de retenir la candidature de M. Richard Larouche;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Alain Boucher:

**QUE :**

- Le poste d'adjoint à la voirie et aux infrastructures soit attribué à M. Richard Larouche;
- Le conseil entérine l'engagement de monsieur Richard Larouche aux conditions telles que décrites dans la correspondance de confirmation d'engagement transmise à monsieur Richard Larouche datée du 4 février 2013 dont copie a été remise à l'ensemble des membres du conseil lors d'une réunion préparatoire à la présente séance.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2013-02-0033

**7.7 Mandat de représentation de notre cabinet d'avocats – alimentation en eau potable Audet**

**M. Lucien Gendron, conseiller, fait part de sa situation de conflit d'intérêt et déclare se retirer de la discussion et de la décision.**

**ATTENDU** que dans le cadre de la recherche en eau en cours pour l'alimentation du réseau d'aqueduc Audet, il est nécessaire de faire appel aux services conseils de notre cabinet d'avocats;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Margot Perreault :

**QUE** ce conseil donne un mandat général au cabinet d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay aux fins de conseiller la

municipalité de Saint-Modeste relativement à la problématique d'alimentation en eau potable du réseau Audet notamment sur le plan de l'acquisition des droits immobiliers requis et pour la présentation d'une demande auprès de la CPTAQ;

**QUE** les dépenses reliées au présent mandat seront payées par l'excédent accumulé non affecté; advenant des disponibilités de fonds dans la taxe sur l'essence TECQ 2010-2013, ces dépenses seront payées par la subvention provenant de la TECQ 2010-2013;

**Adopté** à l'unanimité des conseillers votants.

2013-02-0034

**7.8 Appui à une motion déposée en Chambre des Communes – Mise aux normes des systèmes privés de traitement des eaux usées**

**ATTENDU** que la députée de la Circonscription d'Argenteuil-Papineau-Mirabel, Mme Mylène Freeman, a déposé au mois de juin dernier une motion (M-400) à la Chambre des Communes portant sur la mise aux normes des systèmes privés de traitement des eaux usées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** la municipalité appuie la motion M-400, par laquelle le gouvernement fédéral devrait étudier la possibilité de mettre en place, en collaboration avec les provinces et les territoires, un ou des programmes d'appuis financiers, en prenant exemple sur celui proposé par la Fédération Canadienne des municipalités, qui permettrait la mise aux normes des installations septiques des résidences non reliées à un réseau sanitaire, dans une démarche visant à assurer l'équité urbaine/rurale, la protection des lacs, la qualité de l'eau et de la santé publique;

**QUE** copie de la présente soit adressée à M. François Lapointe, député de Montmagny- L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup afin de l'acheminer à qui de droit;

**Adopté** à l'unanimité des conseillers présents.

2013-02-0035

**7.9 Résolution confirmant la fin d'emploi d'un employé au service de la voirie**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Steve Boudreault occupait un poste d'employé permanent saisonnier au service de la voirie;

**CONSIDÉRANT** qu'à la suite d'un événement intervenu le 29 janvier 2013 avec son supérieur, monsieur Gino Morel, responsable de la voirie et des infrastructures, monsieur Steve Boudreault lui a remis sa démission et tous les effets appartenant à la municipalité (clefs, cellulaire) et a emporté avec lui tous ses objets personnels;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Boudreault ne s'est pas présenté au travail le 30 janvier 2013;

**CONSIDÉRANT**, dans la mesure où monsieur Boudreault remettrait en cause sa démission, que le conseil municipal est disposé à procéder à son congédiement suite aux récents événements survenus avec son supérieur immédiat et après avoir procédé à l'analyse de son dossier d'employé qui démontre des manquements importants et répétés dans l'exécution de ses fonctions et dans son comportement (non-respect de l'horaire de travail, non-respect répété des directives de son supérieur et insubordination) et en raison des événements culminants survenus les 28 et 29 janvier 2013 qui ont eu pour effet de rompre définitivement le lien de confiance qui doit exister entre le conseil municipal, le personnel de direction et les employés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Lucien Gendron :

**QUE** la Municipalité prend acte de la démission de monsieur Steve Boudreault, déclare que le lien de confiance envers cet employé est définitivement rompu de sorte que son lien d'emploi avec la municipalité a pris fin le 29 janvier 2013.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers présents.

2013-02-0036

#### **7.10 Mandat à firme d'évaluateurs conseils**

**M. Lucien Gendron, conseiller, fait part de sa situation de conflit d'intérêt et déclare se retirer de la discussion et de la décision.**

**ATTENDU** que dans le cadre de la recherche en eau en cours pour l'alimentation du réseau d'aqueduc Audet, il est nécessaire de faire appel aux services d'une firme d'évaluateurs conseils;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Alain Boucher :

**QUE** ce conseil donne mandat à Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, afin de rechercher et mandater un évaluateur agréé pour conseiller la municipalité sur le montant d'indemnité à verser à un membre du conseil pour l'acquisition d'un immeuble nécessaire à l'approvisionnement en eau potable de l'aqueduc Audet conformément à l'article 305 de la LERM;

**QUE** les dépenses reliées au présent mandat seront payées par l'excédent accumulé non affecté; advenant des disponibilités de fonds dans la taxe sur l'essence TECQ 2010-2013, ces dépenses seront payées par la subvention provenant de la TECQ 2010-2013;

**Adopté** à l'unanimité des conseillers votants.

### **8. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

2013-02-0037

#### **8.1 Présentation d'un projet de règlement relatif à un règlement concernant le traitement des élus**

**ATTENDU QUE** M. Lucien Gendron, conseiller, déposait lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 janvier 2013 un avis de motion à l'effet qu'il serait présenté à une séance ultérieure un projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Conformément à l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (LR.Q., C,T-11.001), M. Lucien Gendron, conseiller, présente le projet de règlement sur le traitement des élus municipaux lequel se lit comme suit :

#### **ARTICLE 1 TITRE DU REGLEMENT**

Le présent règlement est intitulé : "Règlement sur le traitement des élus municipaux".

#### **ARTICLE 2 DEFINITIONS**

Les mots "municipalité" et "conseil" employés dans le présent règlement ont le sens qu'il leur est attribué dans le présent article :  
"Municipalité" : désigne la Municipalité de Saint-Modeste.  
"Conseil" : désigne le conseil municipal de la municipalité de Saint-Modeste.

#### **ARTICLE 3 BUT**

Le présent règlement a pour but d'établir le traitement des membres du conseil, conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (LR.Q., c, T\_11.001) et ainsi, de réviser la rémunération annuelle des membres du conseil et de modifier l'allocation de dépenses versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes à la fonction que le membre du conseil ne se fait pas rembourser à titre de dépenses encourues pour le compte de la Municipalité.

#### **ARTICLE 4 REMUNERATION**

Le conseil fixe la rémunération du maire à 4 888,92 \$ et celle d'un conseiller à 1629,60 \$ pour l'année 2013.

#### **ARTICLE 5 ALLOCATION DE DÉPENSES**

Tout membre du conseil reçoit, en plus de la rémunération établie au présent règlement, une allocation de dépenses annuelle établie conformément à l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (LR.Q., c, T\_11.001), soit un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération. Cette allocation représente pour 2013 une somme de 2444,46 \$ dans le cas du maire et une somme de 814,80 \$ dans le cas d'un conseiller.

#### **ARTICLE 6 ABSENCE**

La rémunération de base de chacun des élus ne pourra être perçue par l'élu que s'il assiste aux séances régulières mensuelles du conseil, chacune de ces présences lui donnant ainsi droit à un douzième de sa rémunération de base annuelle. En cas d'absence sans raison valable, la rémunération sera réduite de 50% seulement du douzième de la rémunération de base.

#### **ARTICLE 7 MOTIFS**

Les raisons valables qui donneront droit aux conditions décrites au deuxième paragraphe de l'article 6 sont :

1. Maladie
2. Deuil
3. Travail à l'extérieur
4. Formation

#### **ARTICLE 8 INDEXATION**

La rémunération du maire et celle des conseillers sera indexée à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement et ce, conformément à l'article 5 de la Loi sur le

traitement des élus municipaux (LR.Q., c, T\_11.001), le secrétaire-trésorier de la Municipalité assumera la responsabilité de l'application de l'indexation de la rémunération et, conséquemment, celle de l'allocation de dépenses annuelles en tenant compte des dispositions de la loi ainsi que des avis que publie le ministre des Affaires municipales du Québec, dans la Gazette officielle du Québec et destinés à permettre le calcul de la rémunération annuelle du maire et celle des conseillers.

#### **ARTICLE 9 PAIEMENT**

La rémunération est fixée sur une base mensuelle et payée au milieu de chaque mois.

#### **ARTICLE 10 MAIRE SUPPLÉANT**

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours continus, le maire suppléant aura droit, à compter du trente et unième (31<sup>e</sup>) jour et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération de base et à l'allocation de dépenses du maire pendant cette période.

#### **ARTICLE 11 APPROPRIATION**

Les montants pris pour payer la rémunération ainsi que l'allocation de dépenses du maire et celles des conseillers sont pris à même le fonds général de la Municipalité et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

#### **ARTICLE 12 RÉTROACTIVITÉ**

Le présent règlement rétroagit au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **ARTICLE 13 ABROGATION DE RÈGLEMENT**

Le présent règlement annule à toute fin que de droit le règlement numéro 245 et tout règlement antérieur concernant la rémunération des élus municipaux.

#### **ARTICLE 14 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **POUR INFORMATION, LA RÉMUNÉRATION ACTUELLE DES ÉLUS EST:**

Maire : 4816,68 \$ de rémunération de base et 2 417,88 \$ d'allocation de dépenses.

Conseillers : 1605,60 \$ de rémunération de base et 802,80 \$ d'allocation de dépenses.

Soit une augmentation de la rémunération de 1.5%.

### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

2013-02-0038

#### **9.1 Motion de félicitations**

Le conseil municipal de Saint-Modeste adresse une motion de félicitations à Jean Claude Beaulieu et Jeannette Michaud, en leur qualité de responsables de l'entretien de la patinoire, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont participé activement à la reconstitution de la glace de la patinoire du Centre récréatif Guillaume Bastille afin de permettre la tenue du tournoi de hockey durant la fin de semaine dernière. Votre habituel excellent travail a été d'autant plus remarqué durant la dernière fin de semaine du fait des conditions difficiles de remise en état de la patinoire.

Nous tenons également à remercier chaleureusement l'ensemble des organisateurs, bénévoles, membres du comité de loisirs, et technicienne en loisirs qui ont permis de faire de ce tournoi de hockey une activité sportive, familiale et amicale très appréciée qui constitue une incontestable réussite dont les citoyens de Saint-Modeste peuvent être fiers.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

**2013-02-0039**

#### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron de lever la session à 21h30.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire